

Opérateur en vidéoprotection et en télésurveillance

RNCP37879 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	344t
Formacode(s)	42801
Code(s) ROME	K1707, K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	15/03/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

94 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 90 à former et organiser l'évaluation et 4 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
2M TRAINING	75320095500049	Former et organiser l'évaluation
A.C.G.D.	52490818300030	Former et organiser l'évaluation
A.C.G.D.	52490818300055	Former et organiser l'évaluation
ACTE 1	39013467400014	Former et organiser l'évaluation
A F C	50498097000033	Former et organiser l'évaluation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800053	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800086	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800010	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200488	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 94 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp37879-operateur-en-vidioprotection-et-en-telesurveillance/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Dans le respect du cadre légal de la vidéoprotection, du code de la sécurité intérieure, des procédures internes au service ou définies par le client, l'opérateur en vidéoprotection assure la prévention des risques en fonction des sites à surveiller.

ACTIVITÉS VISÉES

Dans le respect du cadre législatif et réglementaire, du code de la sécurité intérieure, de procédures internes de l'entreprise et des procédures définies par le client, l'opérateur en télésurveillance assure la protection des sites des professionnels ou des particuliers.

L'accès aux deux activités est réglementé et nécessite une carte professionnelle.

En vidéoprotection, l'opérateur visionne, analyse, exploite des images émanant de tout système qui produit des images pour sécuriser des personnes, des lieux, des espaces ou des bâtiments. Il déclenche et suit les différents types d'intervention (alarmes, télésurveillance, astreinte) en vue d'informer les acteurs privés ou publics chargés d'intervenir sur les sites. L'opérateur trace les événements sur le registre prévu à cet effet ou sur une main courante informatisée.

En télésurveillance, sur les sites télésurveillés, il réceptionne, traite rapidement et efficacement des alarmes provenant des systèmes de sécurité (alarmes intrusion, incendie, technique), couplés ou intégrés à des dispositifs de vidéoprotection.

En cas d'événement, il écoute l'interlocuteur, le questionne, et reformule sa demande afin d'établir un constat de la situation, et qualifier la nature et le degré d'urgence. Il gère les déclenchements d'alarme associés à une levée de doute physique, audio ou vidéo.

Il diligente à distance l'intervention par des moyens humains ou par vidéo en cas d'événement, en cas d'incident ou sur demande, selon les priorités définies par les procédures. Il s'assure du retour à la normalité des systèmes de sécurité.

Dans le cadre de la relation client, il apporte un conseil de niveau 1 au client.

L'opérateur trace les événements « au fil de l'eau » sur le registre prévu à cet effet ou sur une main courante informatisée.

En centre d'exploitation, l'opérateur en vidéoprotection et en télésurveillance s'assure des principales opérations de maintenance de niveau 1 et applique les procédures de niveau 1 pour leur remise en fonctionnement.

Dans le cadre de la continuité de service, il est en contact permanent avec les référents désignés par le centre d'exploitation ou les personnes habilitées, les clients, les intervenants, les forces de l'ordre et les services de secours. La gestion simultanée d'informations et de tâches est courante.

Les activités de vidéoprotection et de télésurveillance sont exercées soit indépendamment ou de façon complémentaire, seul ou en équipe, sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique de l'entreprise. Dans le respect des limites de ses fonctions, l'opérateur en vidéoprotection et en télésurveillance peut prendre des décisions d'urgence adaptées à la situation. Il respecte la confidentialité des informations et rend compte oralement et par écrit à sa hiérarchie.

La pratique de formules courantes dans une langue étrangère peut être demandée. Il peut exercer d'autres activités liées à la surveillance à distance, telles que la géolocalisation des personnes et des véhicules.

L'emploi de l'opérateur est sédentaire et s'exerce en position assise dans un centre d'exploitation constitué d'écrans de réception d'informations.

En vidéoprotection, l'amplitude horaire varie en fonction de l'activité.

En télésurveillance, l'opérateur peut travailler de jour comme de nuit, week-ends et jours fériés.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection :

Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation

Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection

Analyser et exploiter les images ou les alarmes d'un système de vidéoprotection

Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions :

Veiller au fonctionnement et à la sécurité d'un centre d'exploitation en télésurveillance

Réceptionner et traiter l'information et la communication en télésurveillance

Apporter un conseil de niveau 1 au client en télésurveillance

Déclencher et réguler l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents
S'assurer du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité

Blocs de compétences

RNCP37879BC01 — Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection

LISTE DE COMPÉTENCES

Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation
Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection
Analyser et exploiter les images ou les alarmes d'un système de vidéoprotection

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 00 h 20 min

Le candidat tire au sort un scénario composé de deux anomalies.

Pendant 20 minutes, il intervient dans le respect des procédures et des consignes. Il effectue sa prise de poste, réalise une ronde vidéo ou une levée de doute, repère les comportements suspects, les situations anormales, à risque ou les dysfonctionnements grâce aux outils mis à sa disposition. Il intervient en adaptant sa méthode de travail au contexte d'intervention et rend compte sur la main courante informatisée.

? Entretien technique : 00 h 20 min

Le candidat répond à un questionnaire à choix multiples relatif aux connaissances juridiques et techniques.

Le questionnaire comporte deux parties.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 00 h 55 min

RNCP37879BC02 — Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions

LISTE DE COMPÉTENCES

Veiller au fonctionnement et à la sécurité d'un centre d'exploitation en télésurveillance
Réceptionner et traiter l'information et la communication en télésurveillance
Apporter un conseil de niveau 1 au client en télésurveillance
Déclencher et réguler l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents
S'assurer du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 00 h 40 min

Le candidat tire au sort un lot de scénarios composé d'une succession d'alarmes, d'anomalies ou d'événements.

Pendant 20 minutes, il traite les informations et intervient en fonction des priorités dans le respect du cadre législatif et réglementaire, des consignes et des procédures internes de l'entreprise et celles définies par le client. Il rend compte sur le logiciel métier.

Pendant 10 minutes, le candidat prend connaissance d'informations relatives à une entreprise fictive. Puis, pendant 10 minutes, il réceptionne un appel entrant d'un client et apporte un conseil de niveau 1. Il rend compte sur le logiciel métier ou sur une fiche réclamation client.

? Entretien technique : 00 h 15 min

Le jury est en possession des résultats du questionnaire professionnel.

Le candidat dispose de 5 minutes pour analyser sa pratique professionnelle. Une grille d'analyse est mise à sa disposition.

Il présente son analyse et le jury le questionne pendant 10 min à partir d'un guide d'entretien.

? Questionnaire professionnel : 00 h 20 min

Le candidat répond à un questionnaire à choix multiples relatif aux connaissances juridiques et techniques.

Le questionnaire comporte deux parties.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 15 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur privé ouvert ou non au public : service auprès des particuliers (logements individuels ou collectifs), auprès

des entreprises (sites logistiques, sites sensibles, commerces, bâtiments tertiaires), transport (trafic routier)
Le secteur public : collectivités (CSU), aéroports et sites portuaires
Les services internes de sécurité (hors incendie) : entreprises de grande distribution, de la vente par correspondance et banques
Les sociétés de gardiennage dans leurs activités de surveillance

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES
Agent de sécurité
Opérateur SCT1, agent de sécurité
Opérateur SCT2, opérateur en vidéoprotection et opérateur en téléassistance

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ
Code de la sécurité intérieure
(Livre II et livre VI)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE
COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE
Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 600 €
Selon la branche	5 850 € – 7 349 €
Prise en charge	Branches concernées
6 600 €	Valeur par défaut · 211 branches
7 349 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
5 850 €	CPNE des industries de santé (CPNEIS)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	15/03/2028
Date de dernière délivrance possible	15/03/2029

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	144	11	66 %	67 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP31117

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)
RNCP31117

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37879/>

Où se former

Formations référencées	73
Organismes	36
Régions couvertes	10
Prix indicatif	450 € – 6 550 €
Durée	24 – 525 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	1
Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	1
Régions couvertes	1
Départements couverts	1
Organismes certifiés Qualiopi	1
Sessions	de 09/2026 à 07/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	335
----------------------	-----

Parcours menés à terme	268
Taux d'achèvement	80 %
Période	02/2024 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	394
Montant total engagé	938 660 €
Coût moyen par dossier	2 382 €
Durée moyenne	199 h
Période	12/2023 – 08/2026
France compétences	83 %
France Travail	9 %
Reste à charge titulaire	5 %
Entreprise	3 %
OPCO	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
Régions	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.